



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024

OBJET :

DE-24-04-1-20) CREATION D'UN TARIF SEMESTRIEL POUR LES
PROFESSIONNELS DE SANTE NON VINCENNOIS

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 21 mars 2024 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme
KAMINSKA, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M.
DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M.
SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. MOULY (pouvoir à Mme MARTIN), Mme SERVIAN (pouvoir à
Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. TOURNE), M. LAFON (pouvoir à Mme
LIBERT-ALBANEL), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL), Mme DARNAULT
(pouvoir à M. LOUVIGNÉ).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2213-2, L2233-87. ;

Vu le Code général de de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-9 ;

Vu le Code de la route et notamment son article R417-12 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2003 instaurant le stationnement payant de surface sur le territoire vincennois et créant des régimes de stationnement résidentiel ou rotatif ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 février 2013 modifiant les limites des zones de stationnement payant ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2017 instituant à compter du 1^{er} janvier 2018 le stationnement payant rotatif et résidentiel de surface pour les véhicules 2 roues motorisés stationnés sur les parcs dédiés à cet usage

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2019 approuvant le projet de plan délimitant les zones de stationnement de surface et leurs régimes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 approuvant la création d'un tarif mensuel de stationnement résidentiel de surface ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2021 approuvant l'application de nouveaux tarifs relatifs à la redevance de stationnement de surface sur le territoire de la ville à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2023 approuvant l'application de nouveaux tarifs relatifs à la redevance de stationnement de surface sur le territoire de la ville à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la nécessité de refondre la politique tarifaire pour les professionnels de santé non vincennois ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 28 mars 2024,

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240403-lmc1H11652H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/04/2024 Date de Publication : 08/04/2024
--

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN,)

ARTICLE I : Approuve la création d'un tarif semestriel pour les professionnels de santé non vincennois.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé